



Eghezée
Plaines et stages

Règlement d'ordre INTÉRIEUR

Plaines et stages

2021-2024

Ce règlement est destiné aux parents d'enfants inscrits aux plaines et stages de la commune d'Eghezée. Toute demande de dérogation à ce règlement sera examinée par l'organisateur.

1. Bénéficiaires

Les plaines et stages sont destinés aux enfants âgés de 2,5 à 13 ans (à l'exception du stage différencié accueil des enfants jusqu'à 15 ans) domiciliés ou non dans la Commune d'Eghezée.

Afin de sensibiliser le parent à l'importance de passer du temps en famille et pour respecter le bien-être des enfants, le conseil communal a décidé de limiter l'inscription d'un même enfant à 5 semaines maximum.

2. Horaires

Les plaines et stages se déroulent pendant les congés scolaires d'été, du lundi au vendredi (inscription à la semaine uniquement), excepté les jours fériés.

Les animations ont lieu de 08h30 à 16h30.

3. Garderies

Des garderies gratuites sont organisées de 07h00 à 08h30/09h00 et de 16h00/16h30 à 18h00.

3.1. Quatre lieux de rendez-vous

- **L'école secondaire Abbé Noël (ECAN)** située rue du Collège, 8-20 à Eghezée (accès par l'arrière du bâtiment)
Plaines Mini – Minimax – Maxis
Stages : Psychomotricité – Minis artistes – Ptit pompier connecté – Ptit agent secret à bicyclette – Ptit acrobate
- **Le centre sportif** situé rue de la Gare 5 à Eghezée
Stages : Multisports (5-7 ans) – Sports (8-12 ans) – Ptit aventurier (8-12 ans) – Cook & Dance (5-7 ans)
- **L'école communale de Mehaigne** située place de Mehaigne à Mehaigne
Stage différencié
- **L'école communale de Dhuy**, située rue des Infirmeries, 2 à Dhuy
Stage nature mini

Les arrivées et départs de l'enfant sur les sites doivent être obligatoirement signalés à l'équipe d'encadrement par la personne qui accompagne l'enfant.

Les parents dont les enfants se rendent seuls (à vélo, à pied) aux plaines et stages devront fournir dès le premier jour une autorisation écrite au superviseur. L'enfant sera couvert par les assurances uniquement s'il emprunte le chemin le plus court des plaines et stages à son domicile. Un enfant pourra quitter les plaines et stages avec une autre personne que ses parents uniquement si ceux-ci en ont averti préalablement la coordinatrice, le superviseur ou le moniteur de garderies.

4. Activités

Les enfants ont la possibilité de s'inscrire aux plaines et/ou à des stages.

Aux plaines, des jeux et des activités transversales et variées sont proposés aux différentes catégories d'âge sur la base d'un thème différent chaque semaine.

Pour garantir l'esprit « vacances » les temps d'activités sont pour la plupart organisés en « ateliers » (libres ou dirigés). Par conséquent, l'enfant reste libre de faire ce qu'il a envie de faire.

Chaque semaine se clôture généralement par un grand jeu ou par une activité plus exceptionnelle.

Le programme des activités est affiché au siège des plaines et les parents sont généralement informés la veille des activités particulières (excursion, piscine, ...).

Tous les déplacements sont effectués avec les cars communaux.

Des stages sont aussi au programme. Dans ce cas, l'équipe encadrante communale est complétée avec des membres d'asbl compétentes dans les différents domaines.

La commune d'Eghezée a défini un projet pédagogique des plaines et stages de vacances ! Celui-ci est disponible sur le site internet de la commune et peut être consulté au service communal de la Jeunesse et de la Petite Enfance.

5. Fonctionnement

Les enfants sont répartis par groupe (24 enfants maximum) en fonction de leur âge.

Minis – 2 ans et demi à 4 ans

Minimax – 5 ans à 7 ans

Maxis – 8 ans à 13 ans

Ils participent aux activités en fonction de leurs capacités. Nous veillons cependant à les ouvrir à des activités inhabituelles.

Même si un planning est préétabli, l'équipe encadrante reste à l'écoute des enfants et n'hésite pas à le modifier si cela s'avère possible.

Aucun minimum d'enfant n'est requis pour le maintien de l'activité.

6. Encadrement

Dans le cadre des plaines de vacances et conformément aux normes ONE, l'équipe encadrante est constituée :

- d'une coordinatrice (la même pour l'ensemble des plaines et stages),
- d'un superviseur (breveté ou diplômé de l'enseignement supérieur à orientation pédagogique)
- de 2 animateurs brevetés/diplômés (orientation pédagogique) ou d'un animateur breveté/diplômé (orientation pédagogique) et d'un animateur en cours de formation pédagogique ou bénéficiant d'une expérience significative en animation ou démontrant des motivations importantes dans l'animation des enfants.

Dans le cadre des stages, les asbl engagent leurs moniteurs avec l'obligation qu'ils soient qualifiés (diplômés de l'enseignement supérieur à orientation pédagogique).

Dans les deux cas, le nombre d'enfant accueilli dans chaque groupe est de 24 maximum.

Le premier jour des plaines et stages, le superviseur réunit les enfants pour apprendre à les connaître et pour qu'ils puissent apprendre à se connaître. C'est un moment d'échange au cours duquel les moniteurs planteront le décor (explication des activités, du fil rouge de la semaine, des consignes de sécurité, du fonctionnement des plaines...), ce sera l'occasion de construire avec les enfants une charte de vie positive afin de fixer les règles et les limites pour évoluer dans un espace sécurisant et rassurant.

Le dernier jour de la plaine est très souvent associé à un jour de fête, un jour exceptionnel, il clôture la semaine, le fil rouge. C'est souvent l'occasion d'organiser un grand jeu ou de réunir les groupes autour d'une activité extraordinaire.

7. Inscriptions et paiement

Les inscriptions se font au service de la Jeunesse et de la Petite Enfance de la commune d'Eghezée, route de Gembloux 43 à 5310 Eghezée - tél. 081/810.127 sur rendez-vous uniquement et sur le site internet de la commune – www.eghezee.be.

Les enfants inscrits aux plaines par le Service Social du CPAS d'Eghezée bénéficient d'une réduction de 50% du droit d'inscription.

Le paiement du stage s'effectue en ligne pour les inscriptions via internet ou en liquide ou par bancontact pour les inscriptions effectuées à la commune..

Nous attirons l'attention du parent sur le fait que l'inscription ne sera effective qu'une fois le paiement reçu !
Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf sur présentation d'un certificat médical.

En cas de maladie d'un enfant, les parents sont invités à remplir un Formulaire au service de la jeunesse et de la petite enfance de la commune, qu'ils accompagneront du certificat médical pour lancer la procédure de remboursement.

Sur demande des familles, le service de la jeunesse peut proposer un paiement fractionné.

8. Déductibilité

Les parents peuvent obtenir l'attestation de déductibilité fiscale en se rendant sur le compte qu'ils ont créé lors de l'inscription aux plaines et stages.

Les parents peuvent également remettre au service de la jeunesse et de la petite enfance leurs attestations mutuelles et employeurs, celles-ci seront complétées et renvoyées par courrier postal.

9. Assurances

L'organisateur a souscrit des polices d'assurances auprès d'Axa couvrant sa responsabilité civile, la responsabilité civile des enfants et le dommage corporel causé aux enfants.

10. Tenue vestimentaire

Il est vivement recommandé de privilégier des vêtements confortables et des chaussures adéquates pour les activités proposées (sport, bricolage, ...). Pour les filles, évitez les robes, jupes, chemises à boutons, salopettes, ... ainsi que les bijoux.

Par beau temps, prévoyez une casquette, et par temps de pluie, des vêtements imperméables avec capuche et des chaussures adaptées.

Pour les plus petits, prévoyez des sous-vêtements et vêtements de rechange ainsi que du matériel de change (lingettes, couches) au cas où votre enfant ne serait pas propre.

Comme pour l'école, marquez les vêtements, sacs, boîtes à tartines et autres objets personnels de votre enfant.

11. Repas

Les boissons, collations et repas ne sont pas compris dans le prix et ne sont par conséquent pas fournis par l'organisateur. De l'eau minérale est toutefois à la disposition des enfants sur le lieu des plaines et stages.

Sensible à l'écologie et à l'alimentation saine, il nous paraît primordial de vous communiquer quelques conseils :

- Choisissez un lunch sain et varié, résistant à la chaleur et emballé dans une boîte à tartines
- Préférez une gourde d'eau à une bouteille ou à du soda. De l'eau est à disposition des enfants, il sera donc plus facile pour les moniteurs de lui remplir sa gourde.
- Evitez les chips, bonbons et chocolats

En cas de fortes chaleurs, privilégiez les aliments ayant une plus grande tolérance (biscuit sec, cake, galettes...)

12. Objets personnels

Les GSM, appareils musicaux et jeux électroniques sont interdits, ainsi que les objets de valeur.

13. Argent de poche

L'argent de poche n'est pas nécessaire. Les dépenses relatives aux plaines et stages sont prises en charge par l'organisateur (matériel, transports, droits d'entrées, location de terrains de sport, ...).

14. Interdictions

Il est strictement interdit de fumer, d'être en possession d'un briquet, d'allumettes ou d'objets tranchants, de consommer de l'alcool ou de la drogue et d'amener des animaux aux plaines et stages de vacances.

15. Sanctions

En cas de mauvais comportement, une discussion avec l'enfant, puis avec le parent est organisée et des démarches sont entreprises, si ce comportement perdure, l'enfant sera exclu des plaines ou stages mais tout sera mis en œuvre pour l'éviter.

16. Contact

Le règlement d'ordre intérieur est affiché sur chaque lieu de plaines et stages, disponible sur le site internet de la commune ou sur simple demande au service de la Petite Enfance / Jeunesse.

Service communal de la Jeunesse et de la Petite Enfance

Route de Gembloux 43 – 5310 Eghezée

Echevin responsable – Luc ABSIL

Coordinatrice ATL – Emilie GOVAERTS (081/859.287)

Coordinatrice administrative – Pascaline JANDRAIN (081/810.127)

E-mail : plaines@eghezee.be